**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**MARDI 30 AOUT 2022**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, mardi 30 août 2022 à 18h30 (trente août deux- mille-vingt-deux à dix-huit heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT, Xavier MORLIGHEM, Pascal MARTIN

**Absentes excusées** :

Carole LABAT, Véronique DULAU

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 16 août 2022.
Mr TRIPAULT Pascal est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Don à la commune
2. Délibération fond de concours travaux église
3. Modification de bail local professionnel
4. Lotissement route de Peyre : point d’étape
5. Politique de sécurité commune
6. Prévision travaux 2023
7. Publicité des actes
8. Travaux
9. Divers
10. **Don à la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel MADRAY a, de nouveau, fait don d’un chèque de 200 € à la commune. Monsieur le Maire demande l’accord afin de pouvoir encaisser ce chèque. Après délibération, le Conseil Municipal prend acte de ce don, remercie le généreux donateur et charge le MAIRE des démarches afférentes pour ajouter cette somme à la ligne de crédit correspondante du budget.

1. **Délibération fond de concours travaux église**

Les travaux de réfection de la toiture de l’église ont été réalisés dans le temps prévu, avec un bon rendu final. La notification de l’obtention de la DETR a été reçue en début d’été. Le coût total de ces travaux s’élève à 30 775.70 € HT, financés de la manière suivante :

* Dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) : 9 053.00 €
* Fond de concours de la Communauté de Communes : 10 861.00 €
* Fonds propres de la commune d’Audon : 10 861.70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de rédiger la demande d’obtention de fond de concours communautaire. Le Conseil Municipal après en avoi délibéré, donne son accord et charge le MAIRE des démarches afférentes.

Par ailleurs, il a été constaté que, à la suite du retrait des plaques amiantées, il n’a pas été reposé de protection sur les poutres à l’extrémité ouest de l’église. Le prestataire va être contacté afin d’y remédier.

1. **Modification de bail local professionnel**

Madame Virginie VALE a informé Monsieur le Maire qu’elle cesse définitivement son activité de diététicienne au sein de la commune et qu’elle quitte donc le local professionnel n° 2 qu’elle utilisait jusqu’ici.

Madame Virginie JAMAIN (acuponcture) a informé qu’elle souhaitait reprendre la totalité du bail, d’un montant de 200 € / mois.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour rédiger un avenant au bail de location de Madame VALE avec arrêt de celui au 30 septembre 2022 et reprise par Madame JAMAIN à la même date. Il autorise en outre la remise de la caution à Madame VALE et l’enregistrement de celle de madame JAMAIN désormais, locataire exclusive des locaux.

Le montant du loyer reste inchangé.

1. **Lotissement route de Peyre : point d’étape**

La procédure d’achat intermédiaire des propriétaires à l’établissement public foncier des Landes (EPFL) est terminée.

Désormais, les transactions se feront avec la société d’aménagement des territoires et d’équipement des landes (SATEL), titulaire de la concession d’aménagement.

Le projet de 8 lots est en cours de rédaction. Le Maire et le Conseil Municipal resteront décisionnaires dans le choix des futurs propriétaires.

La réunion de lancement avec les différents opérateurs de réseaux (CCPT, SYDEC, Télécom, Enedis…etc…) est prévue en septembre – octobre 2022. L’objectif est de débuter les travaux au premier semestre 2023 pour une commercialisation au second semestre 2023.

Le terrain a été broyé ces derniers jours afin de faciliter le passage des géomètres .

**5- Politique de sécurité commune**

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail, la commune d’Audon a désigné un référent sécurité : il s’agira, impérativement d’un employé titulaire en l’occurrence , de Monsieur Tristan ROI.

La première étude a montré quelques pistes d’amélioration et la commune s’attachera , en fonction de ses moyens à s’améliorer un peu chaque année dans les points qui ont été relevés comme à développer .

La première étape de cette mise en conformité consistera à établir un registre de suivi des produits utilisés par le personnel communal, registre des FDS selon le canevas suivant :

* Inventaire complet des produits
* Recherche, via Internet, des fiches de données de sécurité (FDS) de ces produits
* Etablissement d’un registre de suivi.

Monsieur le MAIRE précise qu’il serait parfait que ce dossier soit traité avant le début de l’année prochaine .

**6- Prévision travaux 2023**

En 2023, Monsieur le MAIRE propose de faire procéder au changement des menuiseries de la Mairie, de la salle des fêtes et du logement du Presbytère. Ainsi, cela participera à l’amélioration des isolations et des déperditions énergétiques.

3 sociétés ont été contactées pour devis :

* Miroiterie Aquitaine Alu : 7 600 € TTC
* ALSTOR : 7534,10 € TTC (manque une fenêtre du presbytère)
* Nouvelle Miroiterie Landaise : 7828, 32 € TTC

Les 3 devis se valent, sont relativement proches en termes de tarifs et les entreprises toutes sérieuses et de bonne renommée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la société Miroiterie Aquitaine Alu (Pomarez) pour effectuer les travaux.

Le choix de valider un devis et de choisir rapidement l’entreprise chargée des travaux permettra de fixer les prix (très forte hausse des matières premières) et de lancer ces travaux au premier trimestre 2023.

**7- Publicité des actes (Loi 3DS)**

Monsieur le MAIRE présente sommairement la nouvelle loi concernant les collectivités.

Loi 3DS : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification. Cette nouvelle loi porte en particulier sur la publicité des actes.

Selon ses termes, la commune d’Audon reste sur les mêmes modes opératoires quant à la publication des compte-rendu des réunions du Conseil Municipal : affichage en Mairie et publication sur le site Internet de la commune. Monsieur le MAIRE ajoute que sur ce dernier point, il faudra désormais être vigilant et bien s’assure que tous les CR sont bien en ligne sur le site internet communal.

**8- Travaux**

Monsieur le MAIRE liste les travaux à réaliser :

* Remise en lasure des boiseries de la salle des associations : un devis sera demandé à l’Arbre à Pain en fonction de leur disponibilité ou au peintre local qui avait réalisé les peintures en son temps.
* Traitement des façades et des volets du logement des écoles (à planifier)
* Elagage du chêne du Maurian qui gêne le passage de certains véhicules.(planifié)
* Poteaux incendie : les deux poteaux incendie hors d’usage vont être remplacés. Les devis ont été finalement validés à la suite de la vente de bois non prévue au budget et qui va l’abonder de 32 000€ en 2022.
* Monument aux morts : 2 stèles plaques commémoratives « aux anciens d’Afrique du Nord et d’Indochine » et « à la mémoire des morts en opérations extérieures » vont être apposées sur le moment aux morts (début hiver 2022)
* Réserves d’eau : niveaux à contrôler notamment celle du carrefour dont le niveau a baissé ces derniers mois.
* Point de situation de l’état des chemins : la commission des travaux réalisera un point de l’état des chemins pour planification d’éventuels travaux en 2023. Monsieur Le MAIRE rappelle que ce sera géré en fonction des priorités et du cout de réparation qui est directement induit par la crise pétrolière et la hausse des tarifs de produits bitumeux.
* Chemin du Culassier : une cuvette est en formation dans le chemin du Culassier entrainant une stagnation des eaux de pluie et l’apparition d’un gué. Le responsable des travaux se rendra sur les lieux pour conduite à tenir

Monsieur Bernard FERNANDEZ, adjoint aux travaux, dresse un point de situation des travaux effectués :

* Cimetière : la plaque regroupant l’identité des personnes déplacées a été apposée sur le caveau communal et la stèle inclinée a été redressée par les ets Robledo.
* Le broyage de sécurité de juillet a été effectué à l’aide du broyeur de la CUMA par l’un des employés communaux .
* Les haies du Cimetière et de la réserve incendie du lotissement du Bourg ont été taillées
* La structure de jeux a été repeinte en profitant du temps sec. Monsieur Bernard FERNANDEZ remercie Jean Michel et Thibault pour l’aide apportée lors du remontage des accessoires.
* Suite aux nombreux problèmes de circulation des camions sur la route de Gouts (en direction de Montfort), devant chez Gaby, les panneaux directionnels ont été changés par une signalétique propre pour les poids lourds.
* La fixation de la balustrade derrière le tri sélectif de la salle des associations a été renforcée.
* L’entretien des espaces verts a été réduit au minimum (fortes chaleurs, absence de l’un des employés communaux pour raisons de santé)
* L’arrosage régulier des jardinières a été assuré par Monsieur FERNANDEZ et Madame DULAU (aidée de sa famille) à qui nous adressons nos sincères remerciements.

 **9- Divers**

* Suite aux travaux de revêtement de la côte de Lescoulier, Monsieur le Maire prendra un arrêté afin de limiter le poids des véhicules autorisés à y circuler à 10 tonnes. Des panneaux seront également installés. Par contre , le camion du SIETOM pourra quant à lui utiliser ce nouveau circuit qui devrait lui permettre de faire la collecte à tout moment.
* Distributeur de pains: l’activité de la société en charge de l’entretien du distributeur a été reprise par une société qui possède les rechanges et l’ancien personnel formé nécessaires à l’entretien du distributeur, pérennisant ainsi le fonctionnement de celui-ci pour quelques temps .
* A la question de X. MORLIGHEM sur le projet de trottoirs qui pourraient assurer une sécurité des enfants au centre bourg, Monsieur le MAIRE lui répond que le tracé est simple et bien défini. Reste aujourd’hui à trouver un montage financier solide pour un coût qui avoisinerait les 300 000€ à payer en fonds propres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.